## Veille juridique

Comme nous le savons tous, l'informatique est un thème très répandu dans le monde. De nos jours, chaques entreprises spécialisées dans ce domaine créent et fournies leurs services à d'autre entreprises en ayant établies des contrats informatiques. Mais que signifie un contrat Informatique? Il désigne un contrat ayant pour but la vente, une location ou prestations de services vis à vis d'un système informatique ou un élément qui peut être intégré dans celui-ci comme par exemple : Le matériel ( Ordinateurs, périphériques, équipements réseau) ou des logiciels qui sont développés par un prestataire qui seront par la suite dédiés au client. Ils existent plusieurs types de contrats informatiques tels que : Le contrat de développement, le contrat de maintenance, le contrat de licence, le contrat SAAS, le contrat d'intégration, le contrat d'hébergement, le contrat de conseil en Informatique, le contrat de référencement, le contrat d'infogérance, le contrat d'entiercement.

Malgrés les contrats élaborés entre les entreprises, ils seront confrontées à des litiges pour différentes raisons. En général, ces litiges opposent le plus souvent le prestataire informatique (chargé du développement de l'application )et le client. Les raisons des litiges dans les contrats d'informatiques sont

- Le refus de mise en garde lorsque le prestataire n'avertit pas au client des erreurs qui se trouvent dans le logiciel.
- La disposition des rôles dans les parties qui ne conviennent pas parfois.
- Les obligations par exemple si un prestataire ne respecte pas une demande fondamentalement primordiale pour que le logiciel fonctionne dans les meilleurs conditions cela conduira à un litige.
- Le refus d'écoute du client car il faut savoir que le client est le demandeur alors il fait part de ses préférences au prestataire si par exemple sa demande est pas possible alors le prestataire devra lui expliquer les causes de façon argumentée ainsi éviter tous litiges.
- Le délais de conception du produit si cela dépasse le délais imposé par le client alors des pénalités seront envisageables.
- Un litige peut parfois naître si le périmètre choisi pour la conception du logiciel n'est pas confortable pour le client.

Alors nous pouvons remarquer que les litiges peuvent naître si le prestataire ne respecte pas une obligation qui lui est imposée, le délais, si le prestataire ne respecte pas les critères de demande du client. Pour éviter tous litiges, le prestataire devra obligatoirement écouter les demandes du client et définir avant de se lancer dans toute conception ses besoins avec précisions, les outils dont il a besoin pour mener à bien le projet du client et de le satisfaire par la suite.